



Cahier des charges pour la création d'un nouveau logo pour la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine

Le présent cahier des charges vise à préciser les attentes de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine dans le cadre de sa recherche d'un prestataire.

Interlocuteur pour le projet

Ludivine BOISSONEAU – Responsable du Pôle Communication, Culture & Valorisation du Patrimoine

Com-culture@sainte-maure-de-touraine.fr

02 47 65 40 12

1. L'origine de la commande

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine souhaite se doter d'une nouvelle identité visuelle afin d'accompagner son projet de territoire et de moderniser son image.

Le logo actuel, conçu il y a plusieurs années, ne répond plus pleinement aux exigences de communication contemporaines. Sa composition complexe nuit à sa lisibilité et à son identification, notamment sur les supports numériques et les formats de petite taille. Il ne reflète plus suffisamment le dynamisme et les évolutions de la commune.

La Ville souhaite ainsi disposer d'une identité visuelle moderne, sobre, pérenne et facilement identifiable, capable de fédérer les différents publics autour d'une image cohérente et représentative de son territoire.

2. Contexte de la demande : présentation de la Ville

Chef de lieu de canton, Sainte-Maure-de-Touraine compte 4 092 habitants (2023). Elle fait partie du territoire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne et de l'arrondissement de Chinon. Desservie par la RD 910 (anciennement route Nationale 10), l'Autoroute A 10 et la ligne de chemin de fer Paris-Tours-Bordeaux, elle est au carrefour des routes vers Tours, Châtellerault, Loches et Chinon.

C'est un centre commercial très important et très ancien, comme l'attestent les halles reconstruites en 1672 par Anne de Rohan. Cette importance s'explique par la situation géographique de Sainte-Maure-de-Touraine, qui a toujours été au carrefour de voies de communication (route d'Espagne, route de Saint-Jacques de Compostelle). La ville s'est construite autour d'un promontoire rocheux occupé par le château et l'église, dominant la vallée de la Manse et son affluent la Jugeraie, un site hautement stratégique.

Les Romains qui occupaient la Gaule (121 av. J.-C. – 450 après J.-C.), conscients de cette valeur stratégique, y ont construit une forteresse d'où le nom Arciacum (ancien nom de la ville). Son nom actuel lui vient d'une jeune femme tuée en raison de sa foi chrétienne (nom adopté au Ve siècle). Depuis 1959, la ville est dénommée « Sainte-Maure-de-Touraine » pour la distinguer de deux autres villages de même nom.

La ville est réputée pour ses élevages caprins et son fromage de chèvre certifié AOP. Ville rurale, elle possède un riche patrimoine historique avec des édifices architecturaux (château, halles, maisons d'habitation...), religieux (église, crypte, chapelles...) ; et paysager (vallée de Courtineau, villages de Vaux, parc Robert Guignard).

3. Objet de la consultation : création du logo

a. Esprit de réalisation du logo

La présente consultation a pour objet la conception d'un nouveau logo pour la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine.

Le nouveau logo devra être moderne, sobre, pérenne et facilement identifiable. Il devra constituer un signe distinctif fort, capable de fédérer les différents publics (habitants, élus, agents, partenaires, acteurs économiques et visiteurs) autour d'une image cohérente, valorisante et représentative du territoire.

Afin d'éviter toute confusion avec le fromage portant le même nom, la mention « Ville de » devra impérativement accompagner le nom « Sainte-Maure-de-Touraine » dans toutes les propositions. Cette mention devra toutefois être traitée de manière plus discrète afin de préserver la lisibilité et la prééminence du nom de la commune.

Le nom « Sainte-Maure-de-Touraine » pourra être composé sur deux lignes lorsque les contraintes de mise en page l'exigent. Dans ce cas, les traits d'union entre « Maure » et « de » et « de » et « Touraine » pourront être supprimés afin d'améliorer la lisibilité de la composition typographique.

Le logo devra être conçu pour une utilisation sur l'ensemble des supports de communication de la Ville, qu'ils soient imprimés ou numériques : papeterie administrative, publications, affiches, signalétique, véhicules, objets promotionnels, site internet, réseaux sociaux, applications numériques, vidéos et tout autre support de communication interne ou externe.

Une attention particulière devra être portée à la restitution des couleurs. Le logo devra conserver une qualité de reproduction homogène aussi bien en impression professionnelle (offset ou numérique) que sur les imprimantes couleur utilisées quotidiennement par les services municipaux. Le choix des couleurs devra donc privilégier une excellente reproductibilité, quel que soit le procédé d'impression.

L'entreprise s'engage à céder les droits sur le logo choisi pour la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine pour toutes exploitation et tout territoire.

b. Mise au point du projet retenu

Le prestataire retenu devra réaliser plusieurs versions du même logo. La déclinaison est primordiale pour assurer une adéquation graphique avec tous les types de supports.

- Version couleur pantone, quadrichromie, monochrome ou en réserve
- Version couleur pantone et quadrichromie pour les fonds foncés et composés de photos
- Version monochrome noir et monochrome en réserve
- Fourniture des fichiers de chaque version du logo des points précédents sous formats numériques : ai, eps, psd, pdf, svg, png, jpg (72 et 300 dpi) pour toutes exploitations.

Le prestataire devra fournir, au format PDF, les règles d'utilisation du logo (présentation des différentes versions et usages, présentation logotype en couleur/noir et blanc selon la nature du

fond, taille du logo, zone de protection et interdit). Il précisera les couleurs pantones et polices de caractère (typographie, taille et aspect) utilisé.

4. Comment candidater ?

Les candidatures se feront par courriel, adressé à la Responsable du Pôle Communication, Culture & Valorisation du Patrimoine : com-culture@sainte-maure-de-touraine.fr

Les candidate.s devront envoyer les éléments suivants :

- des propositions de logo pour la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine
- une note explicative sur les logos proposés
- un devis détaillé de la prestation proposée
- les références pertinentes (portfolio des travaux similaires à celui demandé)

5. Calendrier

Diffusion du cahier des charges : le 1^{er} septembre 2026

Les propositions techniques et financières sont à transmettre jusqu'au 1^{er} octobre 2026 inclus.

La sélection du prestataire sera opérée au plus tard le 15 octobre 2026.

Les livrables sont attendus pour début janvier 2027.

ANNEXE : Complément au cahier des charges suite à une question d'un candidat.

L'offre comprendra une esquisse commentée, accompagnée d'une présentation synthétique permettant à la Ville de comprendre les choix créatifs proposés.

Le candidat précisera notamment : le parti pris graphique et les intentions ayant guidé la création, la manière dont la proposition traduit l'identité et les valeurs de la Ville ; les choix relatifs à la forme, à la typographie et aux couleurs.

Afin de permettre une appréciation concrète de la proposition, l'esquisse pourra être présentée dans quelques mises en situation représentatives, sans qu'il soit attendu à ce stade une déclinaison exhaustive sur les différents supports.

Le candidat n'a pas à produire, au stade de l'esquisse, la charte graphique complète, l'ensemble des déclinaisons, les règles détaillées d'utilisation ou les fichiers définitifs destinés à la production.